

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Frédéric Delobelle est affecté au pôle solidarités – maison du Département du Boulonnais sur des fonctions de Directeur, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2025, monsieur Frédéric Delobelle, attaché principal contractuel, est chargé des fonctions de Directeur au pôle solidarités, maison du Département solidarité du Boulonnais.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 31 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Adeline PENEZ-HANNEDOUCHE, par délégation de
Caroline MEZIERE
Directrice adjointe des ressources humaines

62-226200012-20241231-RH11047CD122024-AI
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.